

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le

20 JUL. 2015

La Directrice,

à

Gérant de la SARL Repos des lacs
BP 7448
98890 Païta

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - demande d'autorisation d'exploiter un incinérateur de cadavres d'animaux de compagnie, commune de Païta

Référence : dossier reçu le 24 février 2012 et complété le 16 décembre 2013

Pièces jointes :

- copie de l'avis rendu par le service médical interentreprises du travail
- copie de l'avis rendu par la direction du foncier et de l'aménagement
- copie de l'avis rendu par la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques
- copie de l'avis rendu par la direction du travail et de l'emploi
- copie de l'avis rendu par la direction du développement rural

Monsieur le gérant,

Vous trouverez ci-joint, les observations formulées par le service médical interentreprises du travail, la direction du foncier et de l'aménagement ainsi que par la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques lors de la consultation administrative relative à la demande d'autorisation d'exploiter susvisée.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'apporter, dans un délai d'un mois, les éléments de réponse attendus suite à l'avis rendu par la direction de la sécurité civile et de la gestion des risques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

**La directrice de l'environnement,
par intérim**

N° 2015-9237/DENV